

PALESTINE SOLIDARITE



Ardèche Drôme

Bulletin N° 55 – Octobre 2024

Sommaire

Editorial.....	p 1
BDS.....	p 2
Israël & la torture....	p 3-4
La justice internationale.....	p 4
Parutions.....	p 5-6-7
Bulletin d'adhésion.....	p 7
A noter sur vos Agendas.....	p 8
Infos diverses.....	p 8

ÉDITORIAL

Cela fait maintenant plus d'un an, qu'Israël a lancé son entreprise de vengeance monstrueuse contre la population de Gaza et contre l'ensemble du peuple palestinien. Cette opération présentée comme une riposte à l'attaque du Hamas le 7 octobre est très vite apparue pour ce qu'elle est : une entreprise de nettoyage ethnique à grande échelle destinée à réaliser le rêve du « grand Israël » par l'expulsion ou l'élimination de la population palestinienne vivant à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem Est.

Durant un an, les massacres de population civile, dont des enfants, et les destructions ciblées d'infrastructures essentielles comme les hôpitaux ou les écoles se sont succédés. Un an après le déclenchement de cette agression, le bilan, toujours en évolution, est terrible. D'après l'UNICEF, au 18 septembre 2024, on dénombrait 41 020 palestiniens et palestiniennes tués dont 14 100 enfants et près de 95 000 blessés à Gaza. En Cisjordanie, près de 700 personnes dont 140 enfants ont été assassinées par l'armée ou par les colons. Les images, rarement diffusées sur les grands médias, témoignent de la cruauté sans limite dont fait preuve chaque jour l'armée israélienne prétendue être « la plus morale du monde »

Malgré les arrêts successifs de la Cour Internationale de Justice condamnant l'agression israélienne, comme étant un plausible génocide, malgré les demandes répétées par le procureur de la Cour Pénale Internationale de délivrance de mandats d'arrêt à l'encontre de Netanyahu et de son ministre de la défense, malgré le vote historique de l'Assemblée Générale de l'ONU du 18 septembre 2024 exigeant à une écrasante majorité qu'Israël mette fin à son occupation illégale du territoire palestinien et demandant aux États de prendre des sanctions contre Israël, malgré tout cela, les États occidentaux, dont la France, refusent toujours de prendre la moindre sanction, ce qui accentue leur complicité avec Israël. Alors qu'il suffirait que cesse toute livraison d'armes à Israël pour arrêter les massacres en quelques jours, les puissances coloniales occidentales continuent leur livraison au nom du sacro-saint « droit d'Israël à se défendre ».

Ces dernières semaines, la réponse d'Israël à toutes ces décisions de justice rendues au nom du droit a été celle d'une escalade de violence vers une guerre totale et sans issue dans la région du proche et moyen orient. Netanyahu a décidé d'accroître la guerre sur le front nord en s'attaquant au Hezbollah libanais, allié des Palestiniens. Depuis le 18 septembre, l'armée israélienne bombarde massivement le Liban et prépare activement une extension régionale de la guerre. Les morts et les blessés libanais se comptent, chaque jour, par centaines.

Plus que jamais, manifestons notre indignation et faisons pression sur le gouvernement français pour que cesse sa complicité. Boycottons tous les produits venus d'Israël et les entreprises françaises qui se rendent complices de la colonisation et des crimes d'Israël.

Jean Louis Vey – le 26/09/2024

Titre : Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
ISSN 2275-2374
Imprimé par :
Imprimerie Deval
Romans sur Isère

Association
France-Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
253 Route du Bourget
07290 St-Symphorien-de-Mahun
Directeur de la publication :
Jean-Louis VEY

ACTUALITÉ DU BDS

Plus d'un an après le début des massacres à Gaza, alors que le génocide se poursuit, l'arme du BDS est, plus que jamais, l'un des moyens les plus importants dont nous disposons pour contribuer à arrêter la folie sanguinaire du criminel de guerre Netanyahu et de sa bande de fascistes suprémacistes dont il s'est entouré.

L'AFPS, comme d'autres composantes du mouvement de solidarité avec la Palestine, a pris la mesure des enjeux des campagnes BDS et travaille à actualiser en permanence les campagnes existantes et à en proposer de nouvelles. À la base, il y a le boycott de **tous les produits israéliens** qui est une action citoyenne que chaque personne révoltée par la barbarie du régime israélien peut pratiquer quotidiennement. La situation actuelle nous impose de ne plus faire de différence entre les produits venant du territoire d'Israël et ceux des colonies, l'objectif étant de porter un coup à l'image d'Israël et à son économie déjà malmenée par la guerre.

Il y a, ensuite, les campagnes qui combinent des actions de **Boycott** et des actions de **Désinvestissement**. C'est dans ce cadre que nous nous attaquons aux entreprises, en particulier françaises, qui se rendent complices de la colonisation israélienne, de l'apartheid et de l'ensemble des crimes du régime israélien. Nos campagnes de **Boycott** et de **Désinvestissement** concernent aujourd'hui **Carrefour** et les **banques françaises** au premier rang desquelles se trouve **BNP Paribas**, .

1. Carrefour

Cette campagne a été engagée en 2022, lorsque le géant français de la distribution a annoncé vouloir s'implanter en Israël, par le biais d'accords de franchises passés avec des sociétés israéliennes particulièrement impliquées dans la colonisation. Au départ, il ne s'agissait que de **Désinvestissement**, sans appel au **Boycott**, par des présences devant les magasins Carrefour et de larges diffusions de tracts pour appeler la population à écrire massivement au PDG de Carrefour. Puis, devant l'entêtement de ce PDG à nier toute responsabilité et, constatant que la complicité s'aggravait, en particulier par la présence de produits Carrefour dans les colonies, il a été décidé en décembre 2023 d'appeler au **Boycott** de Carrefour.

Aujourd'hui, nous avons pu constater que les produits Carrefour ont été retirés des colonies et que le PDG a consenti à répondre personnellement lors de la dernière AG des actionnaires. Il s'agit d'une première avancée qui est le résultat des actions menées en France et dans les pays où Carrefour est présent. Nous

devons nous appuyer sur ce succès pour amplifier les actions en dénonçant les partenariats avec les sociétés israéliennes complices, en particulier les nouveaux partenariats passés avec deux nouvelles banques israéliennes inscrites sur la base de données de l'ONU des entreprises les plus complices de la colonisation.

2. Banques françaises complices

Plusieurs rapports publiés très récemment (1) nous ont appris que les principales banques françaises investissaient dans des entreprises agissant dans le cadre de la colonisation ou fabriquant des armes dont certaines étaient livrées à Israël. C'est le cas de **BNP Paribas**, du **Crédit Agricole**, de la **Banque Populaire**, des **Caisses d'Épargne**, de la **Société Générale** et de deux banques qui n'étaient pas impliquées jusqu'à présent dans cette complicité : le **Crédit Mutuel** et la **Banque postale**. BNP Paribas qui est déjà, parmi les banques européennes, l'une des banques à investir le plus dans des entreprises liées à la colonisation et à l'industrie d'armement a été épinglée pour être l'une des quatre grandes banques mondiales à avoir participé, en plein génocide, à une très importante levée de fonds pour renflouer l'économie d'Israël, ce qui a conduit à soutenir « l'effort de guerre » de l'État génocidaire.

L'AFPS s'est engagée dans une action de **Désinvestissement** avec des partenaires, ONG et Syndicats en publiant une lettre ouverte à la direction de BNP et en allant rencontrer le PDG de la banque (2). L'AFPS s'engage également dans une campagne d'actions sur le terrain avec deux autres partenaires : ATTAC et BDS France. Cette campagne inclut un appel au **Boycott** en direction des clients de la BNP et des personnes susceptibles de le devenir. Une première semaine d'actions a eu lieu du 23 au 28 septembre. D'autres suivront visant BNP, mais aussi les autres banques concernées. Pour voir le tract et le matériel de la campagne (3)

Mobilisons-nous nombreux pour diffuser ces informations et répondre aux appels à actions qui seront lancés dans les mois à venir.

Références :

- (1) Rapport Pax/Profundo : <https://paxforpeace.nl/wp-content/uploads/sites/2/2024/06/The-Companies-Arming-Israel-and-Their-Financiers-June-2024.pdf>
- Rapport DBIO 2023 : <https://dontbuyintooccupation.org/reports/dont-buy-into-occupation-report-2023/>
- (2) <https://www.france-palestine.org/BNP-Paribas-finance-l-Etat-israelien-en-pleine-guerre-contre-la-population>
- (3) <https://contre-interrogatoire/campagnes/banque-complice/article/materiels-de-campagne-banque-complice#Tract-lt-Colonisation-apartheid-en-Palestine-Banque-complice>

ISRAEL ET LA TORTURE

Les actes de torture commis par les forces israéliennes à l'encontre des Palestiniens sont déjà bien renseignés. Il apparaît malgré tout impératif de rappeler sans cesse la permanence, voire l'aggravation, de ces pratiques tant elles sont barbares, auxquelles pourtant nos media ne font que très peu ou pas référence, comme s'il s'agissait de cacher une maladie honteuse.

Israël pratique la torture : c'est un fait avéré. Pour mémoire, Michael Sfard, avocat israélien, dans son livre « Le mur et la porte » (cf. bulletin 47, octobre 2020) écrit : « La pratique de la torture constitue le chapitre le plus sombre, le plus honteux, de l'histoire d'Israël ». Depuis 2001, des centaines de plaintes pour tortures ont été déposées par les prisonniers politiques palestiniens mais aucune n'a déclenché de poursuites. Amnesty International recense une torture généralisée de la part des autorités israéliennes. Or, il n'y pas de torture légale ! « L'interdiction de la torture ne souffre aucune suspension ou dérogation, même et surtout dans des périodes comme celle que nous traversons ». De façon scandaleuse, Israël joue sur deux tableaux : en interne, la Cour Suprême invoque des cas de « nécessité » ou des « raisons urgentes de sécurité », tandis que les gouvernements, soucieux de l'image du pays, ratifie les traités internationaux.

ISRAEL au déni du droit

- Israël a signé en effet la Convention Universelle des Droits de l'Homme (décembre 1948) le 3 juillet 1990 et l'a ratifiée le 4 août 1991. Or, l'article 5 proclame : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».
- Ce principe a été repris et précisé dans une déclaration sur la protection de toutes personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La Déclaration a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 3452 en date du 9 décembre 1975. Le premier de 12 articles définit la torture comme suit : le terme désigne « tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont délibérément infligées à une personne par des agents de la fonction publique ou à leur instigation, aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'un tiers des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle a commis ou qu'elle est soupçonnée d'avoir commis, ou de l'intimider ou d'intimider d'autres personnes ».
- Le 16 Décembre 1966, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté deux pactes dans sa résolution 2200 A (XXI) : le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Les autorités israéliennes ont violé leurs obligations découlant du Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, alors même qu'Israël a ratifié le PIDESC le 2 janvier 1992.
- Israël a été condamné fin 2001 par la commission d'enquête de la Convention Contre la Torture (CCT), convention ratifiée par Israël le 2 novembre 1991. L'État hébreu viole également de manière flagrante ses obligations découlant entre autres de la Convention Internationale sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale (CEFDR), qu'Israël a ratifiée le 2 février 1979.

ISRAEL au déni de l'humanité

« Derrière l'interdiction absolue de la torture et des autres mauvais traitements se trouve un consensus éthique international sur le fait que de telles méthodes sont détestables et immorales ». Pour autant, la gouvernance israélienne par ses agents - le Shabak et l'armée - ne s'en prive pas.

Si la torture des prisonniers politiques palestiniens est bien connue depuis des décennies, elle s'est aggravée depuis le 7 octobre 2023 par la nature des sévices et aussi du fait du plus grand nombre de prisonniers dont l'effectif a bondi de plus de 5000 à près de 10 000 aujourd'hui. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, Volker Türk, a rappelé le 31 juillet dernier que « les témoignages recueillis par son bureau ou d'autres entités font état d'actes épouvantables, tels que la simulation de noyade et le lâcher de chiens sur des détenus ». Le caractère dégradant des sévices s'est exacerbé : les soldats de Tsahal peuvent uriner sur des personnes arrêtées, plaquées au sol ; dans le camp d'internement de Sde Teiman nouvellement mis en place dans le Neguev et qui s'apparente à un Guantanamo israélien, des soldats de Tsahal commettent des agressions ignobles (introduction d'un portable dans l'anus d'un détenu pour le plaisir de l'entendre sonner !). Désormais, il n'est pas besoin d'être suspect pour être arrêté et torturé ; le seul fait d'être palestinien vous rend coupable, y compris par exemple des Gazaouis qui travaillaient de longue date dans une ville israélienne. Selon les autorités israéliennes elles-mêmes, trente-sept (37) personnes sont décédées dans les prisons. Defense for Children International – Palestine (DCIP) a enregistré trente-un (31) cas dans lesquels des enfants

palestiniens ont été utilisés par les forces israéliennes comme boucliers humains. « Bienvenue en enfer », ainsi que le relate le rapport récent (Août 2024) de l'ONG israélienne B'Tselem.

Il y a bien hélas des degrés dans l'ignominie : on ne torture pas forcément pour obtenir des renseignements, on torture par sadisme et mépris sans retenue d'un peuple puisqu'au plus haut niveau de l'Etat les dirigeants traitent les Palestiniens d'animaux, de « monstres » selon Netanyahu.¹

Nul n'a mieux résumé cette attitude qu'Aimé Césaire dans son Discours sur le colonialisme (1955) : « *le colonisateur, pour se donner bonne conscience, s'habitue à voir dans l'autre la bête, s'entraîne à le traiter en bête, tend objectivement à se transformer lui-même en bête* ».

Michel – 13/09/2024

1 - Source : <https://www.gov.il/en/departments/news/christmas-message-from-pm-netanyahu-24-dec-2023>, 24 décembre 2023

« LA JUSTICE INTERNATIONALE ACCABLE TEL AVIV »

Résumé de l'article du Monde diplomatique de Anne-Cécile Robert – Septembre 2024

Ce résumé a pour but de faire connaître à l'ensemble des adhérents le détail des décisions prises par la Cour internationale de justice le 19 juillet dernier et leurs conséquences. Ces avis sont très importants (C'est un « tremblement de terre juridique » a déclaré l'avocat israélien Michael Sfard !) et de fait sont à bien connaître, en particulier lors d'échanges contradictoires ou plus simplement pour faire savoir ces points de droit à des sympathisants ou personnes ouvertes au dialogue et non informées.

Premier point : la Cour estime que la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza forment une seule entité territoriale, dont l'occupation est illégale. « Israël ne peut pas invoquer l'article 51 de la Charte de l'ONU relatif à la légitime défense, car ce droit ne s'applique pas aux territoires occupés ».

La Cour rappelle que l'occupation ne peut être que temporaire (elle dure dans notre cas depuis 57 ans !) : son caractère « prolongé » ne modifie pas son statut juridique et « ne peut donner lieu à un transfert du titre de souveraineté à la puissance occupante ». On saisit là toute la gravité de ce point si l'on songe au futur de Gaza... L'occupation est en outre soumise à des obligations dans le respect des conventions de Genève, du droit international humanitaire (DIH). D'une manière générale, la puissance occupante « doit administrer le territoire dans l'intérêt de la population locale ». Or, Israël détourne des ressources naturelles et organise un accès « non adéquat » à la nourriture et à l'eau. Par ce contrôle effectif, durable, inhumain, Israël « viole le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination ».

La politique de colonisation est illicite à plusieurs titres. 1- Elle contrevient à l'interdiction de déporter ou déplacer autoritairement des populations civiles. Par déplacement autoritaire, « il faut entendre non seulement le recours à la force mais aussi le fait que les personnes puissent ne pas avoir d'autre choix que de s'en aller ». 2- Israël procède à des « réquisitions abusives » : terres confisquées au

profit des colonies lors des démolitions de biens. 3- Israël ne respecte pas le droit local en imposant son propre système juridique, 4- Les violences faites aux Palestiniens sont injustifiées. « Israël manque systématiquement de prévenir et de punir les attaques des colons... ». « L'usage excessif de la force est incompatible avec les obligations qui incombent à cet Etat ». 5- Les politiques et pratiques d'Israël dans le TPO visent « à créer sur le terrain des effets irréversibles et équivalent à une annexion... contraire dans les relations internationales au principe de non-acquisition de territoire par la force ».

Israël viole plusieurs traités protégeant les droits humains, imposant « un régime de discrimination systémique fondée sur la race, la religion ou l'origine ethnique ». La Cour va plus loin en indiquant que Tel Aviv viole l'article 3 de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale par lequel les Etats « condamnent l'apartheid et toutes les pratiques de cette nature ».

En conséquence Israël doit « mettre fin dans les plus brefs délais à sa présence dans le territoire occupé » mais aussi « réparer intégralement les dommages », permettre le retour des personnes déplacées durant l'occupation ». La CIJ estime qu'il appartient à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de l'ONU de définir « les modalités précises...requis pour mettre fin à la présence illicite d'Israël », aux Etats membres de faire une distinction dans leurs échanges avec Israël entre le territoire d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 », formule qui, comme le souligne très justement A.C. Robert, fournit des arguments au mouvement BDS.

Certes, les avis de la CIJ ne sont que consultatifs mais, comme l'a écrit l'auteur de l'article, « ils permettent de qualifier juridiquement des situations de fait, balayant les interprétations trompeuses, fournissant ainsi des arguments dans le débat politique mais aussi judiciaire ».

Michel

PALESTINE, PARUTIONS DU DERNIER SEMESTRE

(MARS-SEPTEMBRE 2024)

GAZA

- **La guerre sans fin : Israël-Palestine.** Benjamin Barthe, Gilles Paris, Piotr Smolar. Editions de l'Aube (Collection Monde en cours), 2024. 128 pages. 12,90 €
Une lecture nécessaire pour comprendre les grandes étapes et les ressorts profonds de cet affrontement aux répercussions planétaires.
- **Gaza.** Collectif "D'ici et d'ailleurs" dirigé par Cédric Cagnat. Editions L'Harmattan (Collection "Quelle drôle d'époque !"), 2024. 154 pages. 17 €.
La singularité, rare dans le paysage intellectuel français, de ce livre est la diversité des perspectives qui s'expriment - l'entrecroisement des regards du Nord global et du Sud global.
- **Israël-Hamas : pourquoi la guerre ?** Collectif sous la direction d'Éric Fottorino. Editions Philippe Rey (Collection "Les Indispensables"), 2024. 96 pages. 9 €
Historiciser ce conflit aux allures de nœud inextricable. Comprendre en se gardant des affects partisans. Explorer le passé pour éclairer le présent. Être conscient de la logique coloniale...
- **L'État d'Israël contre les Juifs. Après Gaza** - Nouvelle édition augmentée. Sylvain CYPEL. Editions La Découverte (Collection Poche / Essais), 2024, 336 pages, 13 €
Va-t-on vers un divorce irrémédiable entre Juifs israéliens, engoncés dans le tribalisme, et Juifs américains, qui redécouvrent les attraits de la diaspora ?
- **Une étrange défaite : sur le consentement à l'écrasement de Gaza.** Didier Fassin. Éditions La Découverte (Collection "Petits cahiers libres"), 2024. 198 pages. 17 €
Plus que l'abandon d'une partie de l'humanité c'est le soutien apporté à sa destruction que retiendra l'histoire.
- **Palestine. Un peuple qui ne veut pas mourir.** Alain Gresh. Editions Les liens qui libèrent, 2024. 192 pages. 18.00 €
Dans cette guerre, le droit international dont se réclame l'Europe n'est plus qu'un faux-semblant. Les choix entérinés par la France, ont élargi le fossé qui la sépare du sud de la Méditerranée.
- **La vie sous les bombardements.** Ibrahim Khashan. Récits, traduits de l'arabe par Samia Mallié et Gérard Blot. Editions Le Temps qu'il fait, 2024. 112 pages. 16,00 €.
Dans ces chroniques Ibrahim Khashan nous peint sans emphase ni misérabilisme le quotidien tragique du peuple gazaoui, non sans poésie, car l'homme est écrivain, poète et conteur.
- **Le livre noir de Gaza.** Textes réunis et présentés par Agnès Levallois. Préface de Rony Brauman. Éditions du Seuil, 2024. 304 pages. 21.50 €
S'appuyant sur les principaux rapports des ONG internationales, palestiniennes et israéliennes, des enquêtes d'experts et des articles de presse, un bilan provisoire de la guerre de Gaza.
- **« La dernière guerre ? ». Palestine, 7 octobre 2023 - 2 avril 2024.** Elias Sanbar. Gallimard (Collection Tracts, n° 56), 2024. 48 pages, 3,90 €.
Il suffit de remonter à ce qui oppose les sociétés palestiniennes et israéliennes depuis 1948 pour comprendre ce qu'il y a d'existentiel, de part et d'autre, dans ce conflit
- **Gaza devant l'histoire.** Enzo Traverso. Editions Lux, Québec, 2024. 128 pages. 14 €
Préciser le sens des mots "antisémitisme", "sionisme", "génocide" et dresser la généalogie de ces notions en s'affranchissant du récit qui fait d'Israël un îlot démocratique dans un océan obscurantiste.
- **Gaza. Analyse d'une tragédie. Conflit israélo-palestinien : urgence d'une solution politique.** Yves Aubin de La Messuzière. Éditions Maisonneuve & Larose / Hémisphères, 2024. 188 pages. 18€
Réponse pied à pied au « traitement de la guerre de Gaza par les médias et les responsables, marqué par les a priori et les approximations dans la relation des faits ».
- **30 secondes à Gaza. Dessins.** Dessins. Mohammad Sabaaneh. Éditions Alifbata, 2024. 112 pages, 92 illustrations noir et blanc. 20€. L'auteur a entrepris de documenter la tragédie que vivent les Gazaouis en dessinant des scènes de vidéos postées depuis Gaza. Il veut sauvegarder les traces de ce qui est en train de se passer.
- **Guerre à Gaza.** Bande dessinée. Joe Sacco. Traduit (anglais) par Sidonie Van den Dries. Éditions Futuropolis, 2024. 32 pages. 6,90 €. Joe Sacco ne pouvait être indifférent ni aux attaques du Hamas le 7 octobre 2023 en Israël, ni aux conséquences tout aussi dramatiques sur Gaza.

ESSAIS

- **Étoiles sur Jéricho.** Liana Badr. Traduit de l'arabe par Anne-Marie Luginbuhl. Éditions •Cambourakis, 2024, 11,00€. Née dans une Palestine déjà meurtrie par les guerres, la narratrice a très tôt dû quitter son pays, traversant de multiples frontières au fil de départs précipités. Elle tente de rassembler ses souvenirs.
- **Notre vision pour la Libération. Des Palestiniens engagés s'expriment.** Collectif. Textes réunis par Ramzy BAROUD et Ilan PAPPÉ. Éditions La Guillotine, 2024. 450 pages. 20 €
Alors que Gaza est sous les bombes, avez-vous entendu beaucoup de Palestiniens s'exprimer ? Ce livre permet de découvrir une autre vision.
- **Moyen-Orient : Le chaos jusqu'où ? Relations euro-maghrébines. La diplomatie de Georgia Meloni.** Collectif coordonné par Alexis Coskun et Michel Rogalski. Revue Recherches internationales, n°129, Été 2024. 216 pages. 15 €
- **Palestine. Un féminisme de libération.** Nada Elia. Traduction et entretien par Liza Hammar et Francis Dupuis-Déri. les éditions du remue-ménage (Québec), 2024. 128 pages. 12€
Rappel de la place des femmes et des personnes queers dans la lutte pour la libération de la Palestine, et revendication du démantèlement des structures coloniales qui écrasent la population à Gaza et en Cisjordanie.

- **L'apartheid israélien une impasse tragique.** Jean Francheteau Éditions Scribest (Collection Les Contemporains. Série Écrits et "Cris" de Palestine), 2024. 372 Pages. 20 €
La suprématie militaire et technologique d'Israël lui permet de mener une stratégie d'apartheid, de domination et d'oppression...
- **Cartographies du pouvoir. Histoire du paysage de la Vallée du Jourdain.** Ben Gitai. Métis Presses (Suisse) (Collections "vuesDensemble", "Numérique"), 2024. nombreuses cartes et illustrations. 176 pages. 32€
À l'intersection de l'architecture, du paysage, de la géographie politique et de l'histoire.
- **Question juive, problème arabe (1798-2001). Une synthèse de la question de Palestine.** Henry Laurens. Editions Fayard (Collection Histoire générale), 2024. 756 pages. 30,00 €
Henry Laurens propose une synthèse magistrale de son œuvre de référence, retraçant minutieusement les étapes de ce qui deviendra le conflit israélo-palestinien.
- **40 cartes pour comprendre le conflit Israël-Palestine.** Hors-série du « Monde », Michel Lefebvre, Editions du Monde, 27/06/2024. 124 pages, 12,50 euros.
Les cartes ne caricaturent pas, elles explicitent. Elles ne vocifèrent pas, elles suggèrent. Elles ne clivent pas, mais rassemblent...
- **Palestine-Israël. Une histoire visuelle.** Dominique Vidal & Philippe Rekacewicz. Éditions du Seuil, 2024. Nombreuses illustrations. 256 pages. 33 €
Un ouvrage entremêlant de manière inédite cartes, documents et récit pour raconter plus d'un siècle d'histoire d'une terre marquée par l'un des conflits majeurs de notre temps.
- **De Paris à Hébron. Identités plurielles.** Chantal Abu Eishah. Editions Maisonneuve & Larose / Hémisphères, 2024. 144 pages. 16 €
Parcours et vie quotidienne, à cheval entre deux cultures à mille lieues l'une de l'autre.
- **Contre l'antisémitisme et ses instrumentalisations.** Ariella Aïsha Azoulay, Maxime Benatouil, Houria Bouteldja, Sebastian Budgen, Judith Butler, Leandros Fischer, Naomi Klein, Frédéric Lordon, Françoise Vergès. La Fabrique Éditions, 2024. 250 pages. 14 €
Dans la séquence dramatique qui s'est ouverte le 7 octobre, toute expression de solidarité avec le peuple palestinien a été ciblée et criminalisée. Des voix juives et non juives qui s'alarment du procédé...

ROMANS

- **La danse des flamants roses.** Yara El-Ghadban. Éditions Mémoire d'encrier, 2024. 281 pages. 22 €
Histoire d'un groupe d'alliés improbables qui, grâce aux vivants, apprennent à vivre ensemble autrement, sans cette volonté si humaine de nommer, maîtriser et posséder la vie.
- **L'Éden à l'aube.** Karim Kattan. Éditions Elyzad (Collection Littérature), 2024. 336 pages. 21,50€
De Jérusalem à Jéricho, puis au mystérieux village où l'on oublie de mourir, jusqu'aux piscines de Salomon, c'est une aventure amoureuse, une recherche de lumière et de liberté.

THÉÂTRE

- **76* ans de fragments** – Théâtre. Hannah Khalil. Traduit de l'anglais par Ronan Mancec. Préface de Najla Nakhlé-Cerruti. Editions L'Espace d'un instant (Collection "Sens Interdits"), 2024. 114 pages. 13 €.
Des personnages palestiniens pris dans leurs rêves, leurs frustrations, la drôlerie et la cruauté de leurs situations. La pièce procède par effet papillon, réminiscences et leitmotifs.

POÉSIE

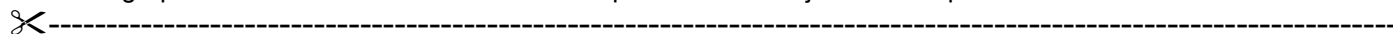
- **Robes d'intérieur et guerres.** Poèmes. Maya Abu-Alhayyat. Traduit de l'arabe (Palestine) par Mireille Mikhaïl et Henri Jules Julien. Editions Héros-Limite (Genève), 2024. 88 pages, 16 €
Sensation d'un temps cyclique, voire immobile - celui de la situation des Palestiniens en territoire occupé. La vie pourtant quand même passe avec ses petits bonheurs, ses peurs abyssales, ses révoltes rentrées, ses accès de panique.
- **Seules reviendront leurs tombes.** Khaled Al Nassiry. Poèmes. Recueil bilingue. Traduit de l'arabe (Palestine) par Antoine Jockey. Al Manar Editions (Collection Voix vives de la Méditerranée), 2024. 72 pages. 12€.
« Seules leurs tombes sont revenues / Errer dans les rues de la ville / Invisibles, elles imploraient pourtant les passants : / Gravez leurs noms sur les stèles. »
- **Ma mère a refusé que quiconque écrive sur nos corps – et autres nouvelles de Palestine** – poème de Hanine Amine, traduit de l'arabe (Palestine) par Lotfi Nia. "Débris", et poème de Mustapha Benfodil, écrit en français et en arabe par l'auteur, peintures de Thomas Azuelos. Editions Le Port a jauni, 2024. 24 pages illustrées. 12 €
Ces poèmes font leur chemin dans nos corps, comme un cri pour l'humanité venu de Palestine.
Ces peintures donnent à voir le corps, entre lambeaux et humanité magnifiée, entre horreur et jouissance.
- **Point de suspension.** Poésie. Michaël Glück, Olivia Elias. L'Armourier Editions, (Collection "Livrets"), 2024. 80 pages. 8,50 €
Gaza et la nécessité de dire. Deux voix, Olivia et Michaël, écrivent au quotidien depuis leur douleur. Écrire ne console pas, ils le savent, mais aide à penser ce qui surgit de la folie des événements.
- **De l'inchangé. Palestine - L'inséparable poème – 1982-2024.** Philippe Tancelin. Editions L'Harmattan (Collection "Témoignages poétiques"), 2024. 256 pages. 23 €
« Confronté aux tentatives d'effacement du peuple palestinien et de sa culture, il m'a semblé nécessaire en tant que poète et intellectuel français de répliquer avec la puissance des mots et leur plus juste mesure »

JEUNESSE

- **Israël-Palestine une terre pour deux.** Nouvelle édition. Gérard Dhotel, Véronique Corgibet, illustrateur : Arno. Actes sud Jeunesse, 2024. 152 pages. 15 €. Dès 14 ans.
Un livre indispensable pour comprendre le conflit israélo palestinien. Il explique les faits, les dates, les hommes, les mots, les régions. Il se veut le plus simple et le plus complet possible.

RÉÉDITIONS

- **Je serai parmi les amandiers.** Hussein Al-Barghouti. Traduction de Marianne Weiss. Éditions Actes Sud / Sindbad (Collection "La Bibliothèque arabe"), 2024. Réédition de l'ouvrage paru en 2008. 112 pages. 16 €
« Trente ans plus tard, je reviens m'installer dans l'arrière-pays de Ramallah. Je m'en reviens vers "cette beauté qui a été trahie"... »
- **Lumière bleue.** Hussein Al-Barghouti. Traduction de Marianne Weiss. Éditions Actes Sud / Sindbad (Collection "La Bibliothèque arabe"), 2024. Réédition de l'ouvrage paru en 2004. 176 pages. 18,50 €
Voyage initiatique, au cours duquel l'auteur nous entraîne dans ses paysages intérieurs : perte d'évidence, quête perpétuelle du sens et surtout questionnement sur la folie, thème central du livre.
- **Jérusalem.** Justine Augier. Éditions Actes Sud (Collection Un Endroit Ou Aller), 2024. Réédition de l'ouvrage paru en 2013. 160 pages. 18 €
Portrait singulier et pluriel de Jérusalem, faisant affleurer ses complexités d'une manière aussi limpide que sensible.
- **Le palais des deux collines.** Karim Kattan. Éditions Elyzad (Roman – Poche), 2 février 2024. Réédition en poche de l'ouvrage paru en 2021. 302 pages. 9,90 €
Roman troublant, à la fois tendre et violent, qui explore les contradictions de l'engagement politique et de la mémoire.
- **Préliminaires pour un verger futur.** Karim Kattan. Éditions Elyzad (Nouvelles – Poche), 2024. Réédition en poche de l'ouvrage paru en 2017. 144 pages. 8,90 €
Trois histoires d'amour autour de la Palestine d'aujourd'hui, de ses légendes et de son futur. Des textes denses et intimes écrits dans une modernité affirmée.
- **Une enfance à Gaza. 1942 - 1958.** Arlette Khoury-Tadié. Préface de Jean-Pierre Filiu. Editions Hémisphères / Maisonneuve et Larose, 2024. Réédition agrémentée d'une nouvelle préface de Jean-Pierre Filiu. 288 pages. 18 €.
Histoire d'une ville qui, avant d'être "la plus grande prison du monde" et un gigantesque camp de réfugiés, a été paisible, peuplée de gens amicaux et pacifiques.
- **Jours tranquilles en Palestine.** Gilles Kraemer, Karim Lebhour, Mohamed Kacimi. Préface de Dominique Vidal. Editions Riveneuve (Collection Jours tranquilles), 2024. Réédition de trois ouvrages rassemblés en un seul volume. 456 pages. 19,50€. Trois auteurs – un diplomate, un journaliste et un dramaturge –, au cours de trois séjours sur la durée dans les Territoires palestiniens éclatés (...).
- **Le Bien des absents.** Elias Sanbar. Actes Sud / Babel n° 560, 2024. Réédition au format poche de l'ouvrage paru en 2001. 144 pages. 7,40 €. Exilé de sa patrie palestinienne avant même d'y avoir vécu, Elias Sanbar donne ici à voir, dans un miroitement d'épisodes aux tonalités changeantes, l'immatérielle présence d'une terre d'origine ressentie "du dehors".
- **Un détail mineur.** Roman. Adania Shibli. Traduction de Stéphanie Dujols. Babel, septembre, 2024. Réédition au format poche de l'ouvrage paru en 2020. 128 pages. 6,90€. Ce roman décapant dénonce en peu de pages, au-delà du contexte israélo-palestinien, le viol comme banale arme de guerre, et aborde subtilement le jeu de la mémoire et de l'oubli.
- **Le Cri de la pierre. Mémoires.** Fadwa Touqan. Traduction : Joséphine Lama, Benoît Tadié. Editions de l'Asiathèque (poche), 2024. Fusion en un seul volume de deux ouvrages parus en 1997 et en 1998. 528 pages. 15,90 €. Autobiographie d'une éminente femme de lettres palestinienne aujourd'hui disparue



Bulletin d'adhésion et /ou de don 2024 à renvoyer avec votre règlement à :

AFPS Ardèche Drôme – 253 Route du Bourget 07290 Saint Symphorien de Mahun

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel : @

Je souhaite :

- Adhérer à l'AFPS.
Je cotise dans la tranche n° soit€
- Faire un don de€
pour un des projets soutenus par l'AFPS :
 - le projet UAWC « Soutien aux femmes d'Hébron – Souveraineté alimentaire »
 - Faire un don de € pour le projet régional « Vallée du Jourdain – Amélioration de Centres de santé »
 - Faire un don de € pour le projet « Centre Aman Hébron – Prise en charge psychologiques d'enfants »
 - Faire un don de € pour l'aide d'urgence "SOS Palestine".
 - Faire un don de € à affecter en fonction des priorités.
- Avoir des renseignements sur les parrainages d'enfants palestiniens

Je verse la somme totale de €

Date et signature :

Tranche n°	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 € / mois	12 €
2	De 500 à 1 000 € / mois	27 €
3	1 000 à 1 500 € / mois	42 €
4	1 500 à 2 000 € / mois	57 €
5	2 000 à 2 500 € / mois	72 €
6	2 500 à 3 000 € / mois	87 €
7	3 000 à 3 500 € / mois	102 €
8	3 500 à 4 500 € / mois	122 €
9	Supérieurs à 4 500 €	162 €

Chèque à l'ordre de "AFPS Ardèche – Drôme" ou virement au compte FRANCE PALESTINE

SOLIDARITE SECTION ARDECHE DROME – IBAN :

FR80 2004 1010 0708 9360 4G03 833

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Comité de Romans sur Isère Dimanche 10 novembre 2024 Journée de solidarité avec le peuple palestinien

Salle des fêtes de Mours Saint Eusèbe (au nord de Romans)

- Ouverture à 9h30
- 10 h 30 – Conférence - Débat
- A partir de 12 h. restauration rapide (sandwichs, pâtisseries orientales, jus de fruits, thé à la menthe)
- 13 h – Projection d'un film.
- 14 h 30 Conférence débat.

Toute la journée, stands d'informations de l'AFPS et de ses partenaires, librairie, vente d'artisanat palestinien, huile, za'atar, buvette avec boissons, café, thé, pâtisseries orientales.

Le programme des conférences et du film est en cours et sera précisé ultérieurement.

Mardi 19 novembre 2024 à 20 h Cinéma Lumière de Romans Projection du film « Voyage à Gaza » de Piero Uberti

Si vous voulez avoir des informations sur la Palestine ou connaître nos activités, vous pouvez consulter le site internet de l'AFPS : www.france-palestine.org.

Pour nous joindre par courriel : Ardèche afps07@orange.fr – Drôme afps26@laposte.net

Vous recevez ce bulletin semestriel parce que vous êtes adhérent ou donateur du Groupe local AFPS Ardèche-Drôme ou parce que vous avez donné vos coordonnées lors d'une action de sensibilisation.

Vous pouvez vous désabonner ou choisir de recevoir ce bulletin par internet ou par la Poste

Nom – Prénom :

Je souhaite :

➤ Ne plus recevoir ce bulletin ☐

➤ Le recevoir par internet : adresse de courriel @

➤ Le recevoir par la Poste : Adresse postale :
.....

Répondre à AFPS – 253 Route du Bourget 07290 Saint Symphorien de Mahun
Ardèche afps07@orange.fr – Drôme afps26@laposte.net